

Établissement : *CASP - Tillier*

---

Adresse : *4, rue Claude Tillier  
PARIS 75012*

---

Historique :

*Le Centre d'action sociale protestant (CASP) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Le CASP accueille, héberge, nourrit, accompagne de façon inconditionnelle des personnes en difficulté.*

---

Effectif total : *60*

---

Composition des effectifs :

- *Hommes isolés*
  - *Femmes isolées*
  - *Couples : avec ou sans enfant*
  - *Famille*
- 

Spécificités des publics accueillis :

- *Tout public*
- 

Tranche d'âge :

- *Pas de critère d'âge*
- 

Modalité d'hébergement :

*Hébergement en structure collective*

---

Typologie des chambres :

*Chambres individuelles avec sanitaires privés  
Lit, armoire, table, chaise*

---

Accès et chambres « Personne à Mobilité Réduite » / Ascenseur :

*Non. Ascenseur trop petit pour contenir un fauteuil roulant,  
Structure de 5 étages avec escalier en colimaçon avec 1 rampe  
Entrée pas accessible en fauteuil*

---

Restauration :

*Restauration collective :  
Petit déjeuner du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 7h à 9h  
Pas de déjeuner  
Dîner tous les soirs de 18h à 20h30*

---

Participation financière :

*En fonction des ressources et de la composition familiale  
27.5% pour les personnes isolées et les couples avec 2 revenus, 22.5% pour les parents avec un enfant et les couples avec un revenu.*

---

## Hébergement enfant :

*Hébergement d'enfant de plus de 3 ans avec un parent ayant un droit de visite ou d'hébergement (pas de garde alternée ou de garde totale).*

*1 enfant par parent car capacité d'accueil maximale des chambres est de 2 personnes.*

Animaux : *Non*

## Type d'accompagnement :

*Accompagnement social global en vue de la réinsertion vers un logement ou un autre hébergement.*

## Composition de l'équipe :

- 1 Assistant social
- 1 CESF
- 2 agents administratifs
- 1 chef de service
- 5 permanents d'accueil de jour et de nuit
- 3 agents d'entretien et de service
- 1 agent de maintenance

## Examen de la candidature :

*Le Chef de service reçoit et étudie les candidatures. Les TS se mettent en lien avec le service instructeur pour avoir des informations complémentaires. Le candidat est reçu en entretien ou la candidature est refusée si elle ne répond pas aux critères d'admission ou pour des raisons en lien avec l'équilibre de la structure.*

*Quelle que soit la réponse les services orienteurs sont informés.*

## L'entretien :

*L'entretien s'effectue par le chef de service et un TS. Il tourne autour de l'évaluation sociale et la présentation du CHRS. Une réponse est donnée dans les 72h sauf cas particulier.*

## Délai d'admission :

*Environ 1 semaine s'il n'y pas de travaux.*

## Signalement des places au SIAO :

*Dès la vacance d'une place*

## Contraintes horaires/horaires d'ouverture :

*Le CHRS est ouvert 24h/24. Les résidents n'ont aucune contrainte horaire.*

## Accompagnement proposé :

*Accompagnement en fonction de la problématique du résident.*

*Chaque résident à un référent social.*

*Les rendez-vous s'organisent en fonction des besoins et la demande du résident. En moyenne un rendez-vous est prévu tous les 15 jours.*

## Visite :

*Les visites sont autorisées tous les jours entre 12h et 21h30 dans les chambres. Les visites de mineurs ne sont pas autorisées en dehors des enfants des résidents.*

## Partenaires extérieurs :

*Service emploi*

*Équipe mobile de psychiatrie*

Conseil de vie sociale ou autres modes de participation des usagers :

*Groupe d'expression des résidents tous les 3 mois*

---